



RAPPORT ANNUEL
SIEDMTO

20
20

*Syndicat Mixte d'Elimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

Au quotidien trions malin !

36 Rue des Varennes
10140 Vendevre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03
Courriel : siedmto@orange.fr
Site : www.siedmto.fr



1 LE SYNDICAT	
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Les élus.....	11
2 LES MOYENS HUMAINS.....	12
3 LES MOYENS TECHNIQUES	
3.1. Les déchèteries.....	14
3.2. Les véhicules.....	15
3.3. L'atelier.....	15
4 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	
4.1. La collecte des ordures ménagères.....	16
4.2. La collecte des emballages ménagers.....	22
4.3. La collecte en déchèterie.....	27
4.4. La collecte en points d'apport volontaire.....	30
4.5. Le compostage individuel.....	32
4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques.....	33
4.7. La destination des déchets.....	34
5 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
5.1. La Redevance Spéciale des professionnels.....	35
5.2. La Redevance Spéciale des collectivités.....	36
5.3. Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries.....	37
6 LES MOYENS FINANCIERS	
6.1. Présentation.....	38
6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013.....	39
6.3. Rapport annuel sur le prix et la qualité.....	40
6.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets.....	41
7 LES MARCHÉS PASSÉS EN 2020.....	45
8 LE BUDGET EN 2020.....	46
9 LA COMMUNICATION EN 2020	
9.1. Les actions.....	47
9.2. Le coût.....	47
9.3. Le site internet et la page Facebook.....	48

1

SIEDMTO LE SYNDICAT

1.1. Le territoire

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Au 31 décembre 2020, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Chiffres clés

POPULATION
33 672 habitants

10,86%
de la population auboise

LOGEMENT

Résidences principales

14 248

Résidences secondaires

1 083

TERRITOIRE

115 communes
1 454 km²

25,39%
du territoire aubois

DENSITÉ DE
POPULATION

23,15
habitants au km²

(Sources : Insee données 2017)

Le territoire

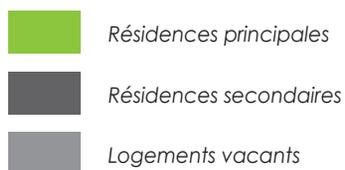
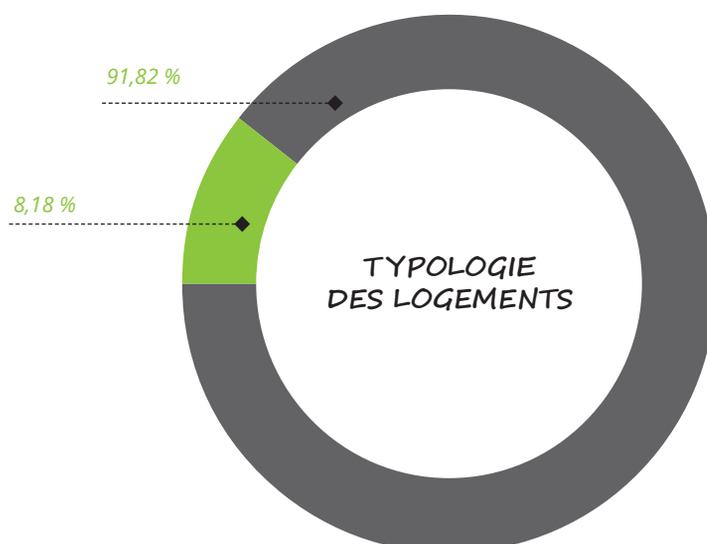
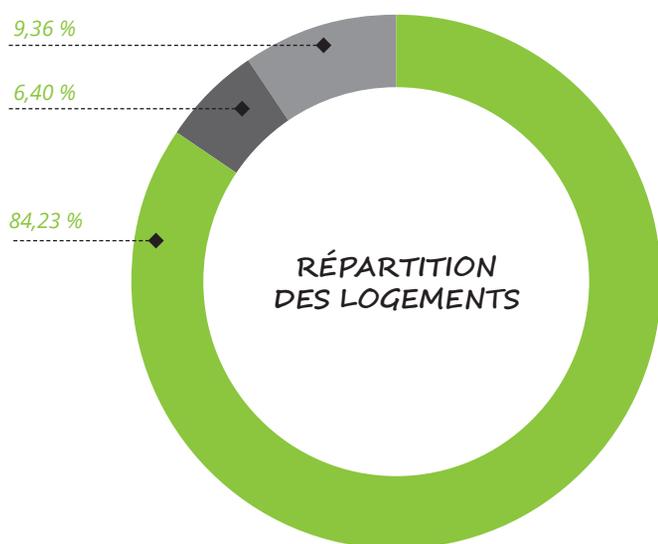


- Communauté de Communes des Lacs de Champagne
- Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne
- Communauté de Communes Vendevre - Soulaïnes
- Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole

1

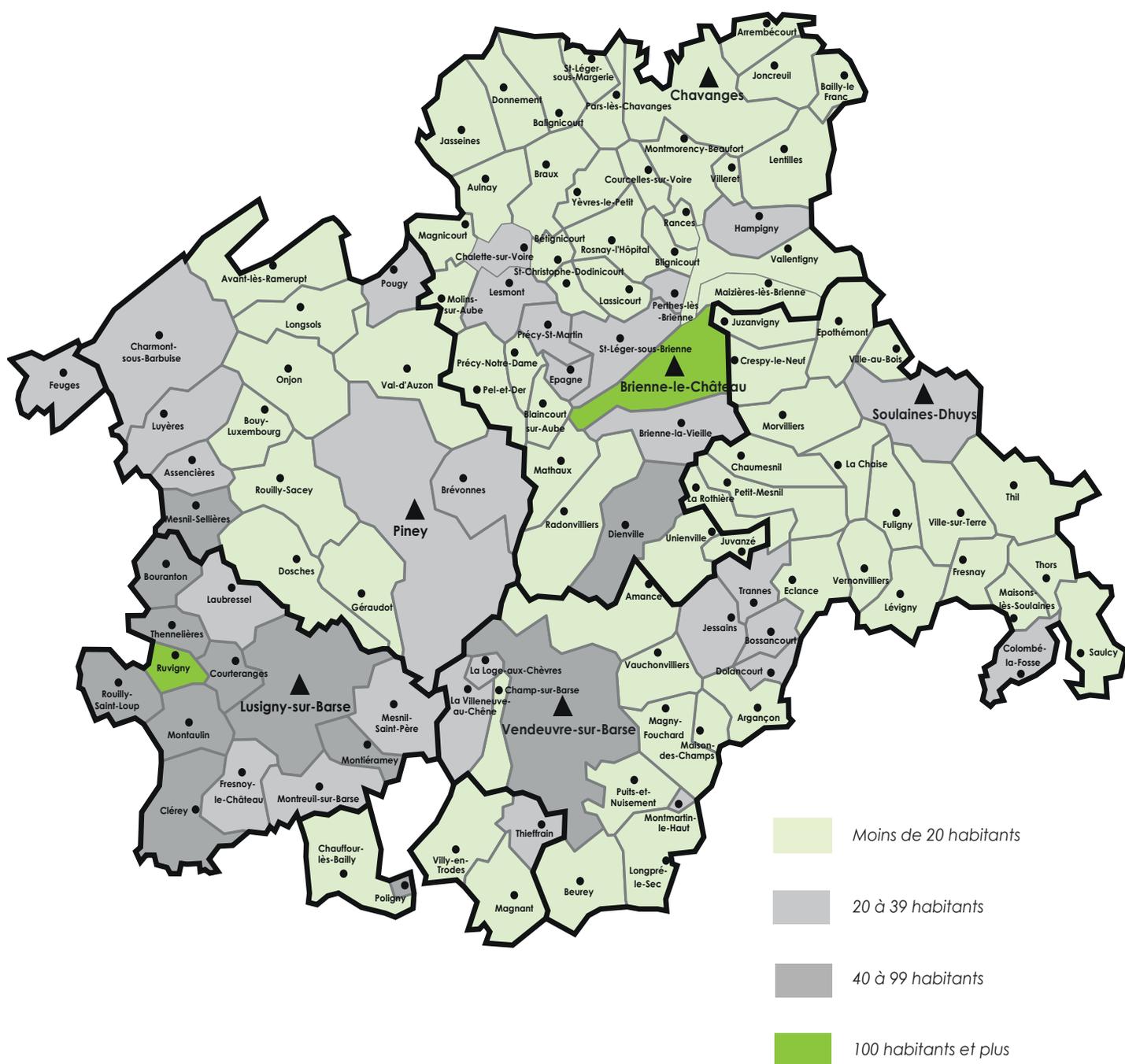
SIEDMTO LE SYNDICAT

Les logements sur le territoire



Le territoire

Densité de la population (km²)



1

SIEDMTO LE SYNDICAT

Les Communes adhérentes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSÉQUANAIS EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Chauffour-lès-Bailly	122	4
Magnant	162	10
Poligny	64	0
Thieffrain	154	4
Villy-en-Trodes	246	9

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Bouranton	572	1
Clérey	1100	25
Courteranges	570	2
Feuges	332	3
Fresnoy-le-Château	279	4
Laubressel	539	6
Lusigny-sur-Barse	2167	30
Mesnil-Saint-Père	496	61
Montaulin	807	7
Montiéramey	403	24
Montreuil-sur-Barse	298	2
Rouilly-Saint-Loup	517	2
Ruvigny	494	1
Thennelières	338	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS LACS TERRES EN CHAMPAGNE

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Assencières	171	0
Avant-lès-Ramerupt	157	1
Bouy-Luxembourg	228	6
Brévonnes	686	24
Charmont-sous-Barbuise	1017	12
Dosches	295	4
Géraudot	337	39
Longsols	125	3
Luyères	452	5
Mesnil-Sellières	584	2
Onjon	250	7
Piney	1484	24
Pougy	290	8
Rouilly-Sacey	386	4
Val-d'Auzon	381	11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre de résidences secondaires</i>
Arrembécourt	50	4
Aulnay	129	2
Bailly-le-Franc	37	4
Balignicourt	61	0
Bétignicourt	33	5
Blaincourt-sur-Aube	109	4
Blignicourt	40	1
Braux	108	7
Brienne-la-Vieille	423	3
Brienne-le-Château	2826	29
Chavanges	591	21
Chalette-sur-Voire	133	7
Courcelles-sur-Voire	27	1
Donnement	77	6
Dienville	881	127
Épagne	136	9
Hampigny	238	4
Jasseines	177	5
Joncreuil	92	9
Juvanzé	35	5
Lassicourt	63	4
Lentilles	125	17
Lesmont	306	20
Magnicourt	82	3
Maizières-lès-Brienne	164	7
Mathaux	200	28
Molins-sur-Aube	108	5
Montmorency-Beaufort	137	6
Pars-les-Chavanges	66	2
Pel-et-Der	133	5
Perthes-lès-Brienne	81	0
Précy-Notre-Dame	82	8
Précy-Saint-Martin	187	16
Radonvilliers	376	19
Rances	44	3
Rosnay-l'Hôpital	181	9
Saint-Christophe-Dodinicourt	34	1
Saint-Léger-sous-Brienne	386	4
Saint-Léger-sous-Margerie	59	5
Unienville	125	9
Vallentigny	183	4
Villeret	63	7
Yèvres-le-Petit	57	3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEUVRE SOULAINES

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de résidences secondaires
Amance	274	13
Argançon	108	16
Beurey	195	0
Bossancourt	206	20
Champ-sur-Barse	27	0
Chaumesnil	103	5
Colombé-la-Fosse	192	3
Crespy-le-Neuf	153	0
Dolancourt	136	6
Eclance	101	10
Epothémont	179	4
Fresnay	47	3
Fuligny	45	7
Jessains	275	16
Juzanvigny	127	1
La Chaise	37	3
La Loge-aux-Chèvres	84	12
La Rothière	109	2
La Villeneuve-au-Chêne	424	14
Lévigny	96	2
Longpré-le-Sec	85	7
Magny-Fouchard	267	6
Maison-des-Champs	33	4
Maisons-les-Soulaines	63	0
Montmartin-le-Haut	53	3
Morvilliers	300	24
Petit-Mesnil	216	11
Puits-et-Nuisement	214	11
Saulcy	68	2
Soulaines-Dhuys	413	28
Thil	114	5
Thors	71	4
Trannes	243	5
Vauchonvilliers	158	16
Vendeuvre-sur-Barse	2317	22
Vernonvilliers	58	6
Ville-au-Bois	30	2
Ville-sur-Terre	103	7

1.2. Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire par commune adhérente au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 vice-présidents.

1.2.1. Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Madame A. ROGER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX

1.2.2. Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
VICE-PRÉSIDENT		
Monsieur P. DYON		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	
Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER	

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. MARTIN
Monsieur B. ROBLET	Monsieur M. ROUAIX
Madame A. BERGEON	Madame J. BROUILLARD
Monsieur J-C. DREYFUS	

La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur G. JACQUARD		
MEMBRES DE LA COMMISSION		
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY	Monsieur C. AUBRY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT	Madame J. BROUILLARD
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN	

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
MEMBRES DE LA COMMISSION	SUPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET
	Monsieur J. NICOLODI

2

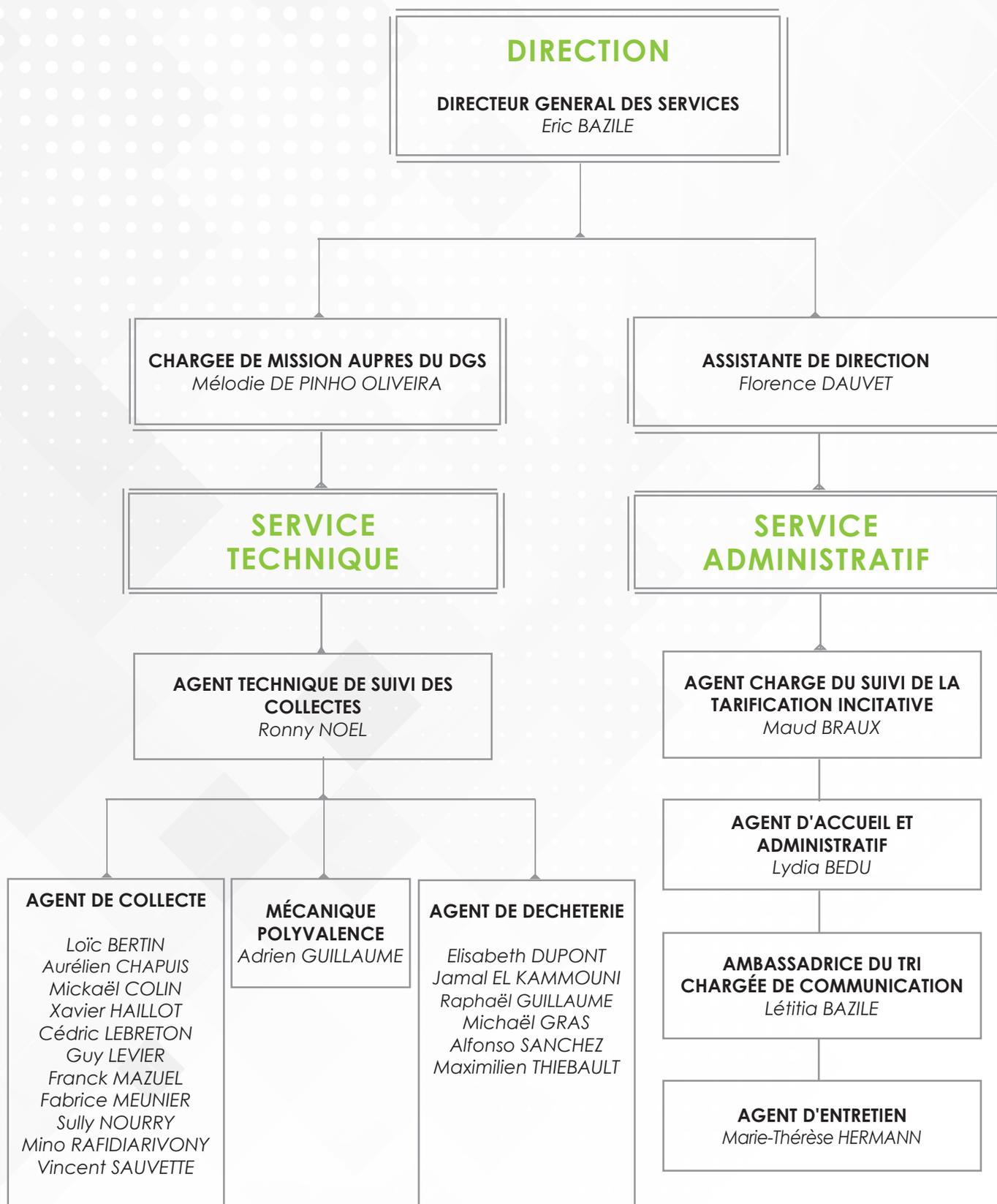
LES MOYENS HUMAINS

Le personnel du Syndicat

Pour effectuer la gestion des déchets, au cours de l'année 2020, le SIEDMTO disposait de 20 agents titulaires à temps complet (35 heures hebdomadaires), 1 agent titulaire à temps non complet (3 heures hebdomadaires) et 6 agents non titulaires.

- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,**
3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes.
- ◆ **LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS,**
1 équipe composée de 3 agents, soit 3 personnes.
- ◆ **LE GARAGE,**
1 mécanicien polyvalent, soit 1 personne.
- ◆ **LE GARDIENNAGE DES QUATRE DÉCHÈTERIES,**
6 agents, dont 3 qui assurent le vidage des bennes et un agent en congé longue maladie, soit 7 personnes.
- ◆ **LE SERVICE ADMINISTRATIF,**
1 agent pour le suivi et la gestion du SIEDMTO, 1 agent pour le secrétariat et la comptabilité, et 1 agent d'accueil, soit 3 personnes.
- ◆ **LE SERVICE TECHNIQUE,**
1 agent chargé de mission auprès du Directeur Général des Services et 1 agent pour le suivi technique des collectes, soit 2 personnes.
- ◆ **LE SERVICE COMMUNICATION,**
1 ambassadrice du tri chargée de communication, soit 1 personne.
- ◆ **LE SERVICE TARIFICATION INCITATIVE,**
1 agent chargé du suivi de la Tarification Incitative, soit 1 personne.
- ◆ **L'ENTRETIEN DES LOCAUX,**
1 agent d'entretien, soit 1 personne.

au 1^{er} janvier 2020



3

LES MOYENS TECHNIQUES

3.1. Les déchèteries

Le SIEDMTO possède quatre déchèteries.

Elles se situent dans les quatre chefs-lieux de cantons du syndicat, soit : Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendevre-sur-Barse.

Ces quatre déchèteries sont équipées de clôtures électriques avec alarme.



Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés.

Dans les déchèteries sont présentes, au moins :

- > Une benne pour le tout-venant,
- > Une benne pour la ferraille,
- > Une benne pour les gravats,
- > Une benne pour les déchets verts,
- > Une benne fermée pour les cartons,
- > Une benne fermée pour les DEEE ¹,
- > Une armoire pour les DDM ²,
- > Une borne « Le relais » pour la collecte des vêtements.

¹ DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

² DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Les déchèteries

DECHETERIE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU



DECHETERIE DE LUSIGNY-SUR-BARSE



DECHETERIE DE PINEY



DECHETERIE DE VENDEVRE-SUR-BARSE



3.2. Les véhicules

Le SIEDMTO possède :

- ◆ 6 bennes à ordures ménagères (19 tonnes et 26 tonnes) dont un camion mono-opérateur
- ◆ 1 mini-benne à ordures ménagères pour les rues trop étroites,
- ◆ 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque 19 tonnes,
- ◆ 1 véhicule utilitaire,
- ◆ 3 véhicules légers,
- ◆ 1 véhicule électrique.



3.3. L'atelier

L'entretien des véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1. La collecte des ordures ménagères

4.1.1. Présentation

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui possède les personnels et les matériels nécessaires à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement.

Pour l'année 2020, le fonctionnement de la collecte est le suivant :

Une tournée de collecte « **ordures ménagères** » par semaine pour les 115 communes.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

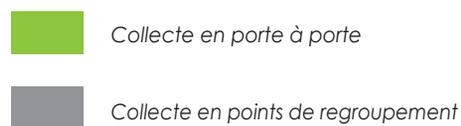
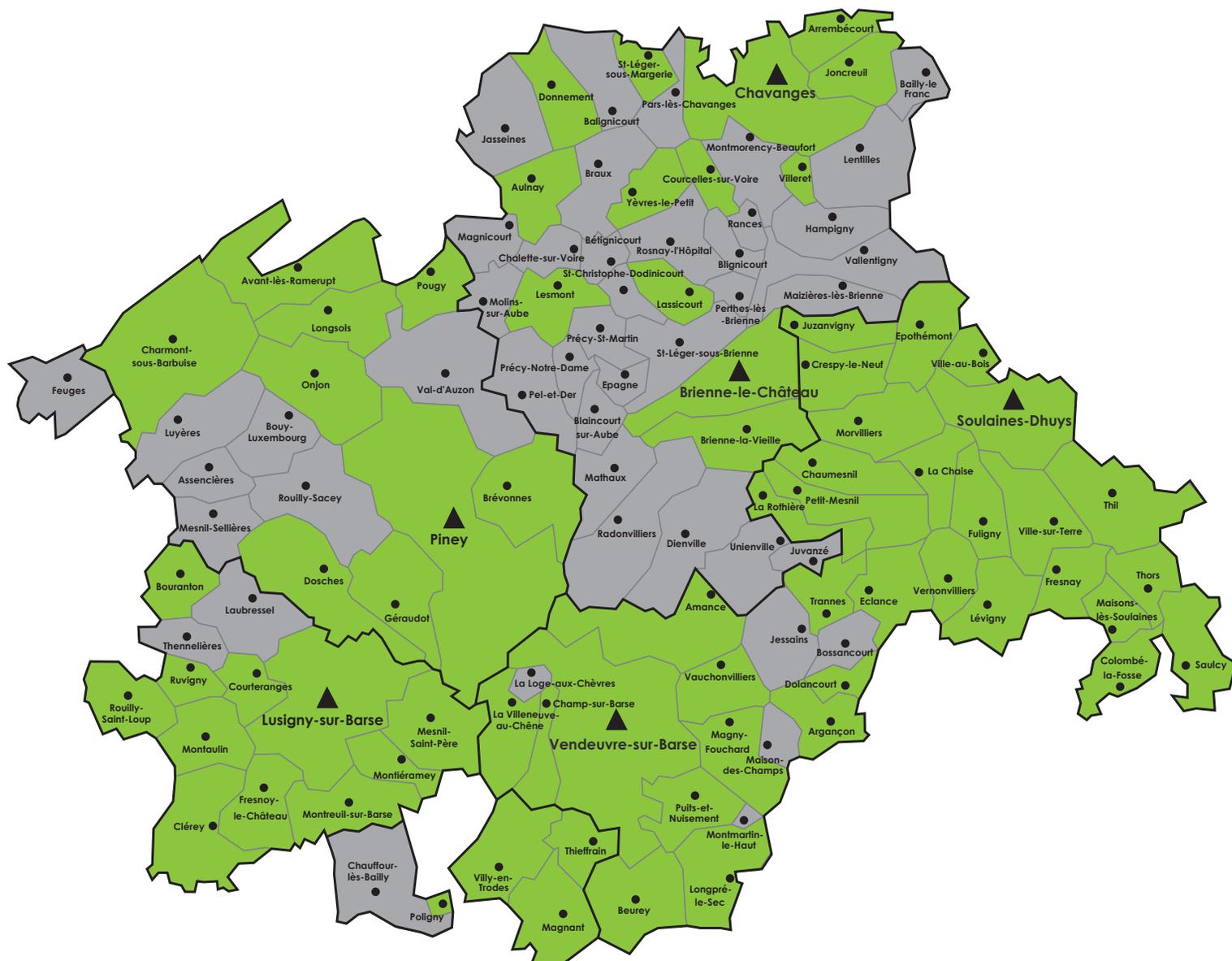
Les déchets verts
Les gravats
Les cartons
Les papiers

Les produits dangereux ou toxiques
Les emballages ménagers recyclables
Les encombrants et monstres
Les déjections, litières et paillage des animaux.

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux³ (ISDND) qui est située sur la commune de Montreuil-sur-Barse et est exploitée par la société Valest.

Le biogaz⁴ produit est valorisé en production électrique et les lixiviats⁵ sont traités par une station d'épuration présente sur le site.



³ ISDND : Lieu aménagé pour le dépôt de déchets sur le sol ou leur enfouissement.

⁴ Biogaz : Gaz produit par la fermentation des déchets.

⁵ Lixiviats : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets.

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.2 Les jours de collecte par commune

	TOURNEE 1		TOURNEE 2
LUNDI	Feuges Charmont-sous-Barbuise Luyères Assencières Géraudot		Montiéramey Lusigny-sur-Barse
MARDI	Brienne-le-Château		Vendeuvre-sur-Barse
MERCREDI	Radonvilliers Mathaux Précy-saint-Martin Précy-notre-Dame Lesmont Bétignicourt Molins-sur-Aube	Pel-et-Der Saint-Christophe-Dodinicourt Lassicourt Pougy Longsols Avant-les-Ramerupt	Piney Onjon Bouy-Luxembourg Rouilly-Sacey Mesnil-Sellières Dosches
JEUDI	Val d'Auzon Brévonnes Blaincourt-sur-Aube Epagne Saint-Léger-sous-Brienne		Dienville Soulaines-Dhuys Bossancourt Trannes Dolancourt Argançon Maison-des-Champs
VENDREDI	Champ-sur-Barse Clérey Rouilly-Saint-Loup		Yèvres-le-Petit Rosnay-l'Hôpital Blignicourt Maizières-les-Brienne Hampigny Vallentigny Crespy-le-Neuf Morvilliers

TOURNEE 3 (mono-opérateur)

Thieffrain Magnant Villy-en-Trodes Poligny La villeneuve-au-Chêne	La loge-aux-Chèvres Mesnil saint Père Courteranges Chauffour-les-Bailly Montreuil-sur-Barse
Bouranton Laubressel Thennelières	Ruvigny Montaulin Fresnoy-le-Château
Perthes-les-Brienne Rances Courcelles-sur-Voire Montmorency-Beaufort Villeret Lentilles Chavanges Bailly-le-Franc Joncreuil	Arrembécourt Pars-les-Chavanges Saint-Léger-sous-Margerie Balignicourt Donnement Jasseines Aulnay Braux Magnicourt Chalette-sur-Voire
Jessains Juvanzé Unienville La Rothière Petit-Mesnil La Chaise Ville-sur-Terre Thil Thors	Saulcy Colombe-la-Fosse Maisons-les-Soulaines Fresnay Lévigny Fuligny Vernonvilliers Eclance
Amance Brienne-la-Vieille Chaumesnil Juzanvigny Epothémont Ville-aux-Bois Vauchonvilliers	Magny-Fouchard Puits-et-Nuisement Montmartin-le-Haut Longpré-le-Sec Beurey

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.1.3. La collecte en points de regroupement

Depuis 2007, plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (sacs d'appoint, containers) aux endroits prévus par la commune. Les poubelles d'ordures ménagères ne se trouvant

pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectées.

Au 31 décembre 2020, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).

Les communes en points de regroupement

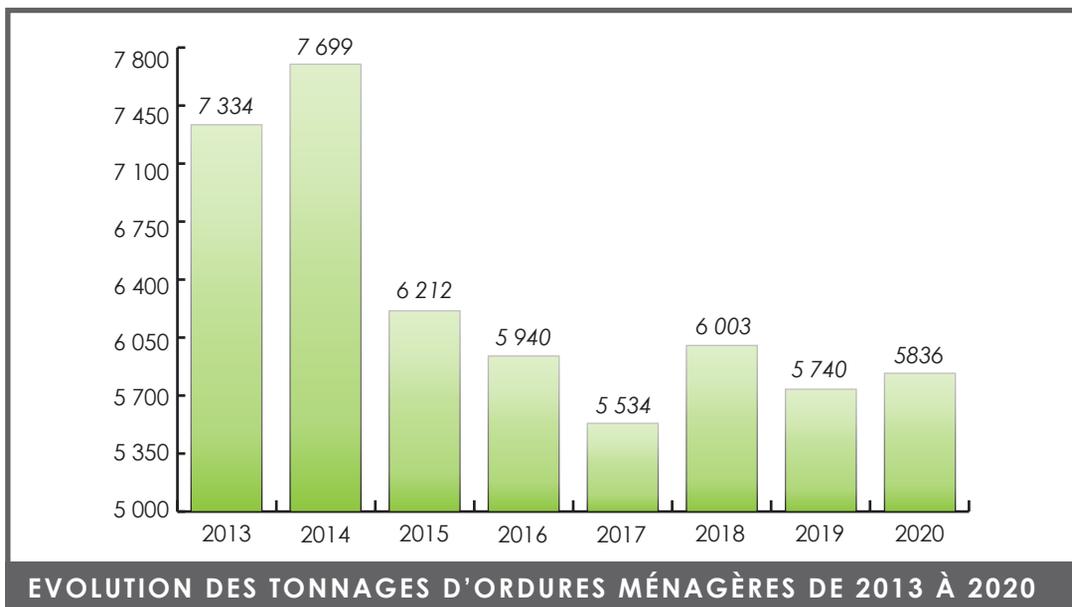
Assencières	Hampigny	Pars-les-Chavanges
Bailly-le-Franc	Jasseines	Pel-et-Der
Balignicourt	Jessains	Perthes-les-Brienne
Bétignicourt	Juvanzé	Précy-Notre-Dame
Blaincourt-sur-Aube	La loge-aux-Chèvres	Précy-Saint-Martin
Bossancourt	Laubressel	Radonvilliers
Bouy-Luxembourg	Lentilles	Rances
Braux	Lévigny	Rosnay-l'Hôpital
Chalette-sur-Voire	Luyères	Rouilly-Sacey
Charmont-sous-Barbuise	Magnicourt	Saint-Christophe-Dodinicourt
Chauffour-les-Bailly	Maison-des-Champs	Saint-Léger-sous-Brienne
Crespy-le-Neuf	Maizières-les-Brienne	Thennelières
Dienville	Mathaux	Thil
Dosches	Mesnil-Sellières	Unienville
Eclance	Molins-sur-Aube	Val-D'auzon
Epagne	Montmartin-le-Haut	Vallentigny
Feuges	Montmorency-Beaufort	

4.1.4. Les tonnages collectés

En 2020, **5 836 tonnes** ont été collectées et transférées à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Montreuil-sur-Barse.

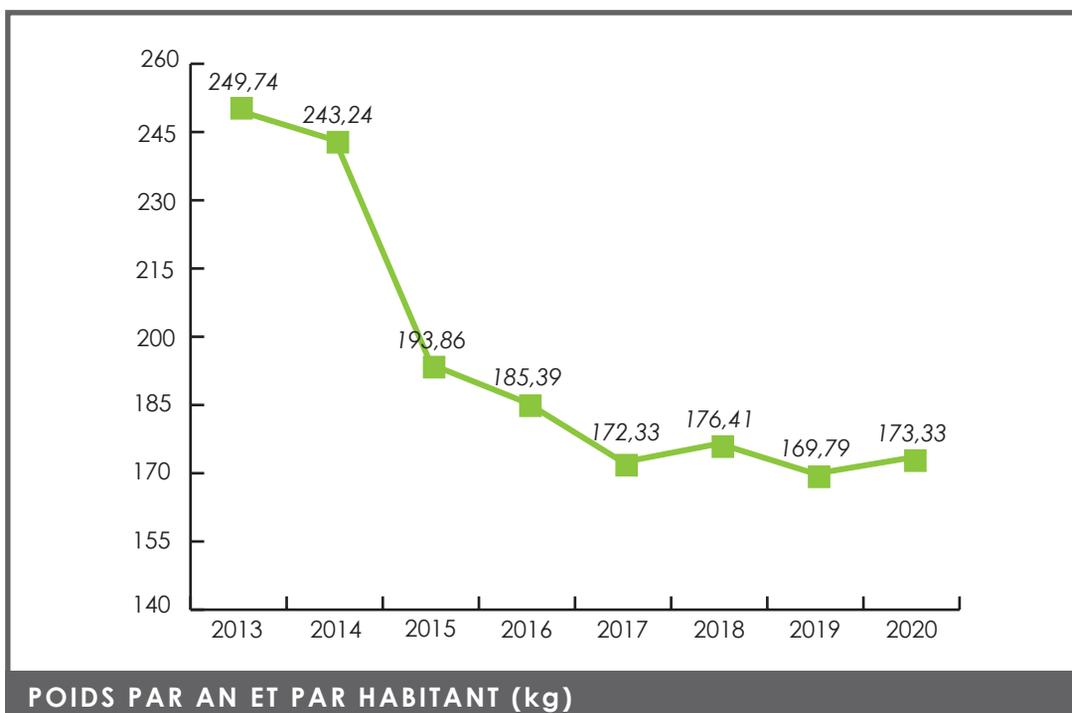
Soit **173 Kg par habitant et par an** pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères.

Évolution des tonnages collectés



-----◆ soit une hausse de 96,15 tonnes entre 2019 et 2020

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



-----◆ soit une hausse de 3,54 Kg par habitant entre 2019 et 2020

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2. La collecte des emballages ménagers

4.2.1. Présentation

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaire à cette mission.

Elle s'effectue en porte-à-porte.

La collecte sélective concerne les **emballages plastiques** (bouteilles/flacons/bidons), les **emballages métalliques** (barquettes, aérosols, conserves, canettes...), les **briques alimentaires** et les **cartons**.

Le centre de tri (COVED) pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc et est exploité par la société SITA/ DECTRA.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Tous les trimestres, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Un calendrier de collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

GUIDE PRATIQUE DU TRI SDEDA

*Jaune : sac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

DÉCHETS RECYCLABLES

- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE***
 - ALIMENTAIRE
 - ENTRETIEN
 - HYGIÈNE
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES***
- BRIQUES***
- CARTONS (NON MOUILLÉS)***
- PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)***
 - Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres ...
- EMBALLAGES EN VERRE***
 - Ces emballages doivent être jetés sans :
 - bouchons
 - capsules
 - couvercles.

DÉCHETS NON RECYCLABLES

Barquettes, boîtes, tubes, pots, sachets, berlingots, films, blisters, ... en plastique
Vaisselle jetable, restes alimentaires, papier d'aluminium et gourdes (type compote)

SIEDMTO
34 Rue des Varennes - 10140 Vandœuvre-sur-Basse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO
Groupe national de traitement des déchets
0800 100 889

Merci de ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photos : SDEDA - P. Diegheux / C. Malet / CITEO - Escobedo - Valgras - Mars 2018



Refus de tri

Etiquette « Mauvais tri » :

son objectif est de signaler un mauvais tri dans le sac.

L'autocollant est posé à l'endroit où se trouve l'erreur pour permettre aux usagers de la rectifier.

4.2.2. Les jours de collecte par commune

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

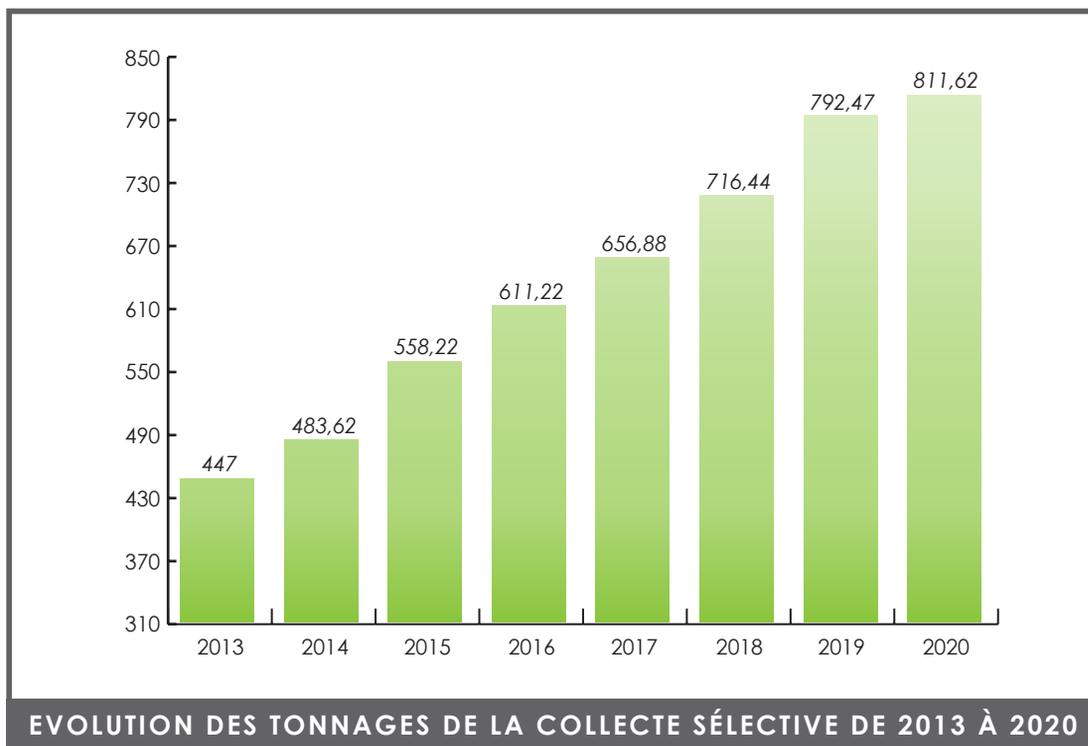
-----◆ Une tournée de collecte « sélective » toutes les deux semaines pour 115 communes,

LUNDI	T1		T2	
	MONTIÉRAMEY LUSIGNY-SUR-BARSE	THENNELIÈRES BOURANTON	LAUBRESSEL DOSCHES MESNIL-SELLIÈRES ASSENCIÈRES	LUYÈRES CHARMONT-SOUS-BARBUISE FEUGES
MARDI	T3		T4	
	VILLERET LENTILLES BAILLY-LE-FRANC ARREMBÉCOURT JONCREUIL CHAVANGES MONTMORENCY-BEAUFORT	PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE BALIGNICOURT DONNEMENT JASSEINES BRAUX AULNAY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN PEL-ET-DER VAL-D'AUZON	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PINEY
MERCREDI	T5		T6	
	BEUREY THIEFFRAIN MAGNANT VILLY-EN-TRODES CHAMP-SUR-BARSE	LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE LA LOGE-AUX-CHÈVRES MESNIL-SAINT-PÈRE COURTERANGES	VENDEUVRE-SUR-BARSE AMANCE MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT VAUCHONVILLIERS RUVIGNY LONGPRÉ-LE-SEC
JEUDI	T7		T8	
	BLIGNICOURT COURCELLES-SUR-VOIRE RANCES LASSICOURT ROSNAY-L'HÔPITAL YÈVRES-LE-PETIT ST-CRISTOPHE-DODINICOURT	BÉTIGNICOURT MAGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE LESMONT ÉPAGNE BLAINCOURT-SUR-AUBE SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE	BRIENNE-LE-CHÂTEAU MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE HAMPIGNY	VALLENTIGNY PERTHES-LÈS-BRIENNE
VENDREDI	T9		T10	
	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	ROUILLY-SAINT-LOUP FRESNOY-LE-CHÂTEAU POLIGNY	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	TRANNES UNIENVILLE RADONVILLIERS MATHAUX
MARDI	T11		T12	
	LA ROTHÈRE PETIT-MESNIL CHAUMESNIL LA CHAISE MORVILLIERS CRESPY-LE-NEUF	JUZANVIGNY ÉPOTHÉMONT VILLE-AUX-BOIS SOULAINES-DHUYS THIL	THORS SAULCY COLOMBÉ-LA-FOSSE MAISONS-LES-SOULAINES FRESNAY VILLE-SUR-TERRE	FULIGNY LÉVIGNY VERNONVILLIERS ÉCLANCE DOLANCOURT ARGANCON
MERCREDI	T13			
	GÉRAUDOT ROUILLY-SACEY BOUY-LUXEMBOURG ONJON	LONGSOLS POUGY AVANT-LES-RAMERUPT		

4.2.3. Les tonnages collectés

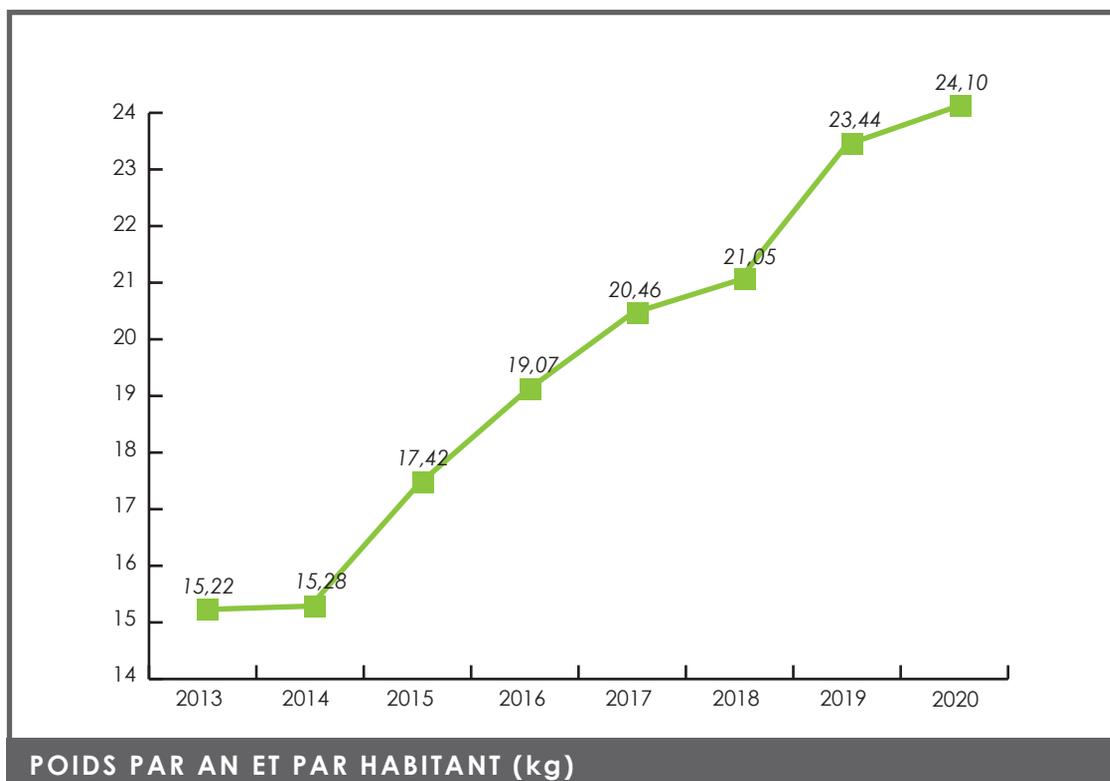
En 2020, **812 tonnes** collectées et transférées au centre de tri « Tri Val'Aube » à la Chapelle-Saint-Luc. Soit **24 Kg par habitant et par an** et une moyenne de 68 tonnes collectées par mois.

Évolution des tonnages collectés



.....◆ soit une hausse de 19,15 tonnes entre 2019 et 2020

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



.....◆ soit une hausse de 0,66 kilos entre 2019 et 2020

4.2.4. La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à trier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 90 kg suivant le prélèvement effectué par le godel au déchargement du camion.

La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD⁽⁶⁾ (bouteille opaque), PET⁽⁷⁾ clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont pesés.

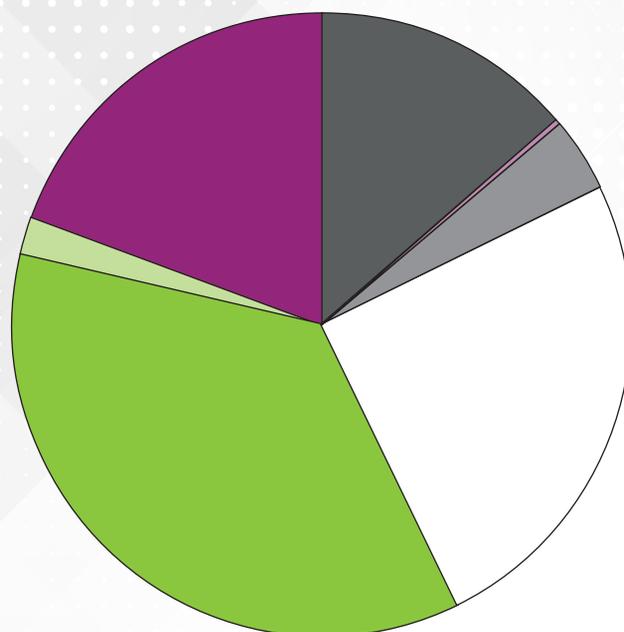
Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri.

Détail des rapports de caractérisation de la collecte sélective 2020

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Flaconnage plastique	Carton	Sacs de tri	Refus
	échantillon en Kg	13,58 %	0,27 %	4,12 %	24,80 %	35,81 %	1,75 %	19,33 %
Février	46,66	6,38	0,42	2,62	15,96	14,94	1,08	5,26
Juin	65,66	12,86	0,14	2,02	20,22	20,70	1,34	7,70
Juillet	43,98	6,80	0,02	1,92	13,64	15,04	0,74	5,72
Juillet	46,78	7,68	0,26	2,28	10,70	12,34	0,64	12,66
Août	29,48	4,08	0,12	2,16	8,28	10,94	0,54	3,22
Septembre	35,00	4,22	0,02	1,46	9,54	12,58	0,64	6,24
Septembre	55,66	8,94	0,04	1,92	10,92	21,00	1,08	11,54
Octobre	89,54	4,22	0,14	1,68	7,80	39,34	1,17	35,22
Octobre	34,16	5,52	0,14	2,18	11,84	10,56	0,72	3,20
Novembre	44,36	6,00	0,02	2,02	12,92	18,48	0,64	4,18
Total échantillon	491,28	66,70	1,32	20,26	121,82	175,92	8,59	94,94

Rapport caractérisation

- Acier
- Aluminium
- Brique alimentaire
- Papier/Carton
- Flaconnage plastique
- Sacs de tri
- Refus de tri

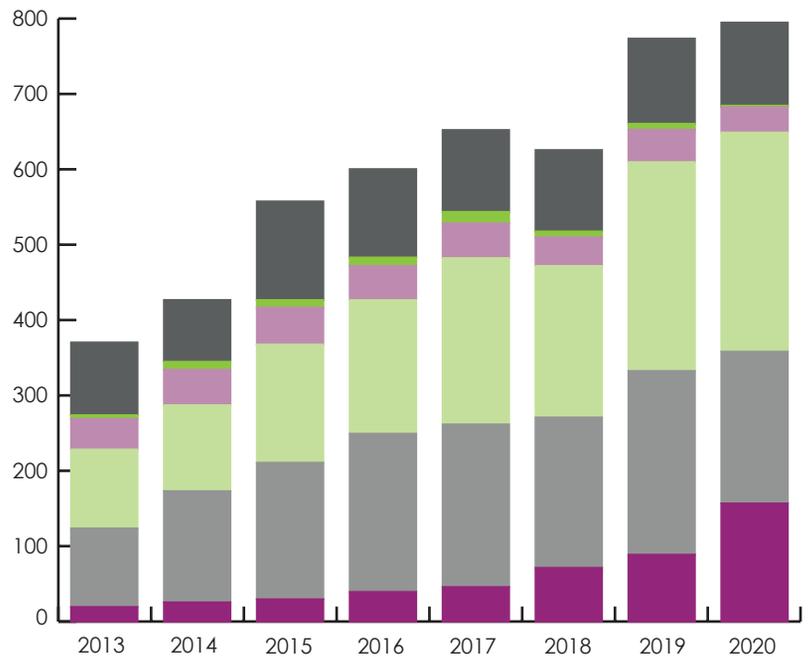


⁶ PEHD : Polyéthylène Haute Densité

⁷ PET : Polyéthylène Téréphtalate

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	Refus de tri	Flaconnage plastique	Papier/carton	Brique alimentaire	Aluminium	Acier
2013	19,53	104,15	104,55	40,72	4,96	96,42
2014	25,70	147,46	113,91	47,13	10,54	81,90
2015	29,77	181,07	156,68	49,05	9,98	130,88
2016	39,48	209,83	177,13	45,41	11,13	117,23
2017	45,98	215,65	220,51	46,11	15,24	108,58
2018	71,47	199,36	200,94	38,03	7,69	107,99
2019	88,88	243,64	276,95	42,93	7,93	113,03
2020	156,85	201,25	290,63	33,47	2,18	110,19



ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI DE 2013 À 2020

-----♦ soit une hausse de 72,28 % entre 2019 et 2020

4.3. La collecte en déchèterie

4.3.1. Présentation

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendeuvre-sur-Barse

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus au règlement des déchèteries.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16^e.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir bénéficier des services de celles-ci.

4.3.2. Les tonnages collectés en déchèterie

	Gravats *	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Carton	Batterie	DEEE ⁸	DDM ⁹	Huiles (M ³)
2013	857,45	216,68	1 514,76	1 884,96	109,10	9,87	215,69	13,44	5,9
2014	944,13	244,31	1 533,40	1 986,70	121,51	12,31	212,62	19,21	8,4
2015	836,96	237,75	1 323,90	2 132,01	133,66	6,04	227,66	20,39	7,8
2016	638,00	279,60	1 485,74	2 297,74	125,64	3,75	250,04	19,07	6,8
2017	419,30	262,99	1 242,44	2 239,72	132,90	10,50	233,08	18,32	7,8
2018	NC	289,90	1 467,06	2 639,54	133,28	10,14	246,54	29,30	8
2019	1 298,00	332,99	1 236,26	2 836,41	139,08	11,20	264,32	25,75	8
2020	NC	342,28	1 082,5	2 650,22	134,3	11,20	231,55	5,02	8

⁸ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

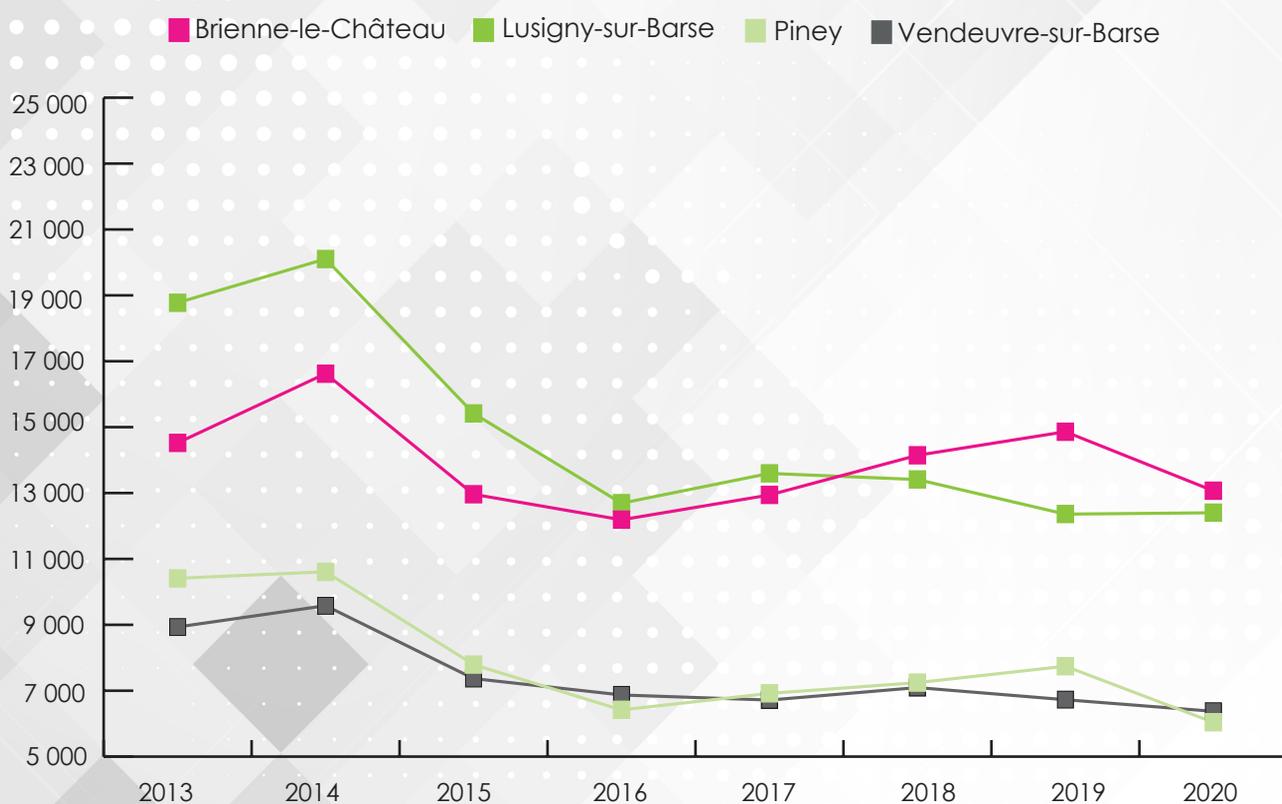
⁹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

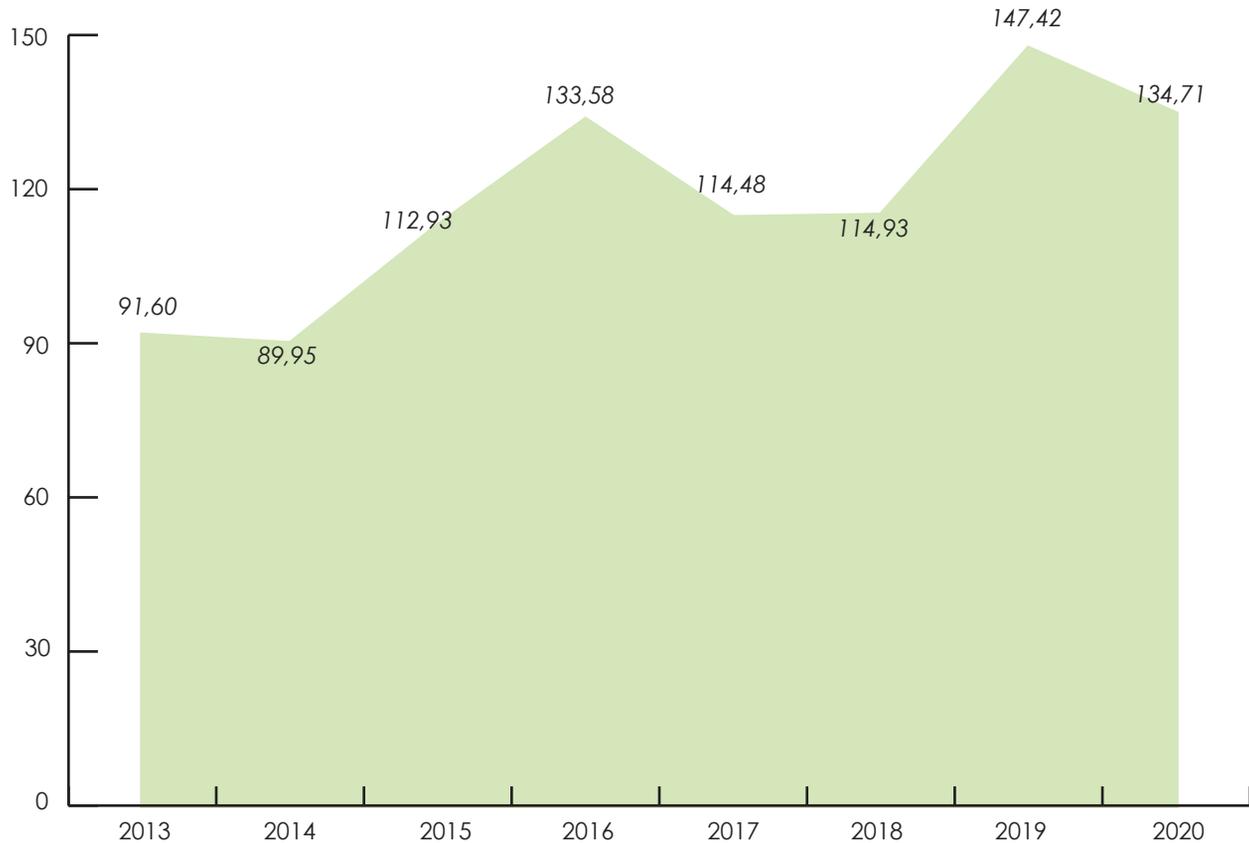
4.3.3. Evolution des fréquentations des déchèteries

En 2020, la fréquentation des 4 déchèteries a baissé de 9,12 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU (Nombre de passages)	LUSIGNY-SUR-BARSE (Nombre de passages)	PINEY (Nombre de passages)	VENDEVRE-SUR-BARSE (Nombre de passages)	
2013	14 522	18 775	10 408	8 932	52 637
2014	16 622	20 103	10 606	9 576	56 407
2015	12 963	15 417	7 792	7 369	43 541
2016	12 191	12 693	6 419	6 872	38 175
2017	12 943	13 598	6 920	6 718	40 176
2018	14 146	13 412	7 245	7 096	41 899
2019	14 860	12 363	7 743	6 728	41 694
2020	13 070	12 404	6 042	6 377	37 893

4.3.4. Evolution du poids moyen de déchets par apport (en kg).



4.3.5. Horaires des déchèteries

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national. Les quatre déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture

Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H

Déchèterie de Piney

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	9 H/12 H	14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H	FERMÉE	FERMÉE 9 H/12 H 14 H/17 H
ÉTÉ	9 H/12 H	15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H	FERMÉE	FERMÉE 9 H/12 H 15 H/18 H

Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H	FERMÉE	9 H/12 H 14 H/17 H
ÉTÉ	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H	FERMÉE	9 H/12 H 15 H/18 H

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.4. La collecte en points d'apport volontaire

4.4.1. Le verre

Généralités

Ne sont concernés que les **emballages en verre** (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres.

1 577 tonnes collectées et valorisées par le verrier, soit **46,83 Kg par habitant et par an**.



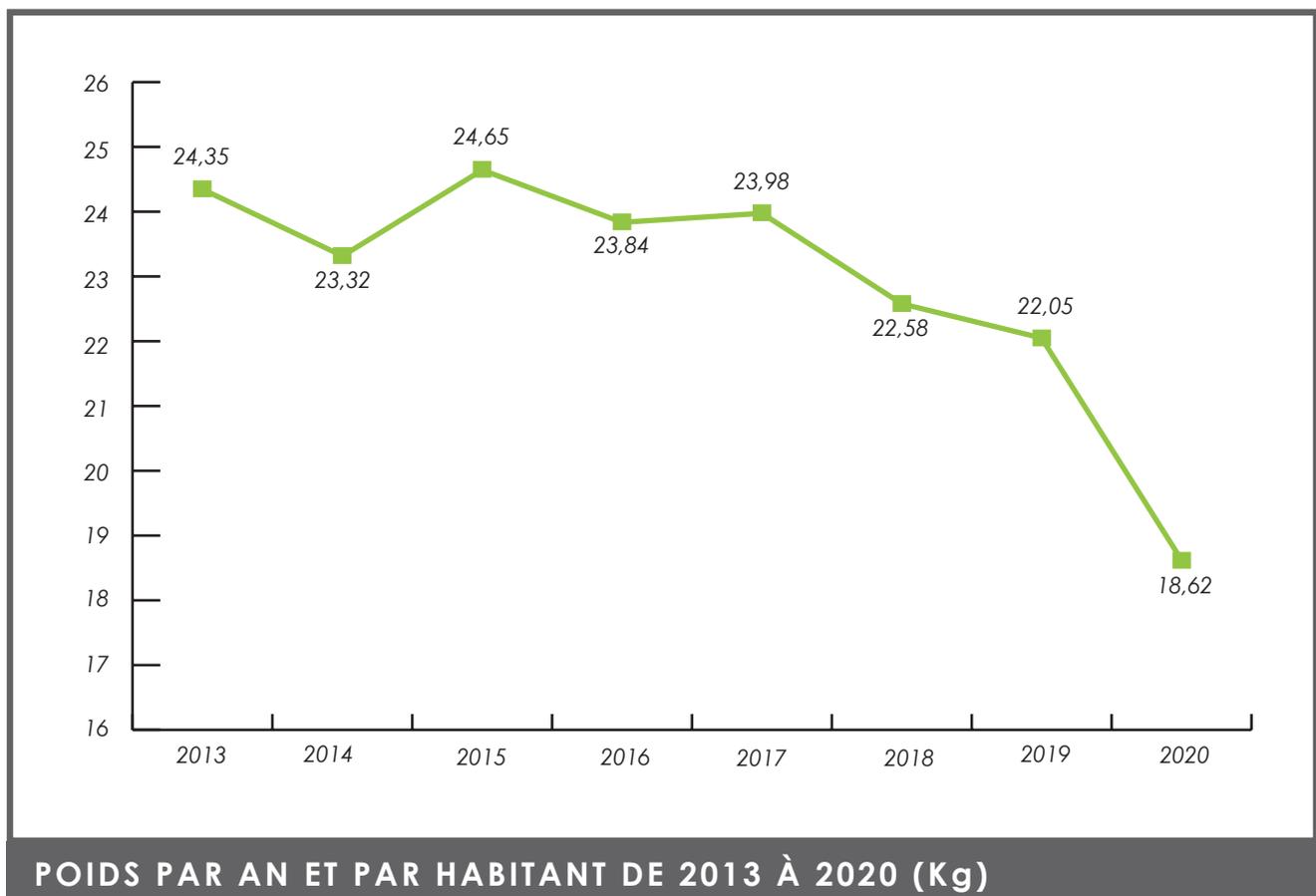
-----◆ soit une baisse de 1,08 kg entre 2019 et 2020

4.4.2. Le papier

Généralités

Le **papier** doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés.

627,10 tonnes collectées et valorisées par les papetiers,
soit **18,62 Kg par habitant et par an**.



-----◆ soit une baisse de 3,43 kg entre 2019 et 2020

4

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.5. Le compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité. Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

En PEHD 100% recyclé. Montage avec un tournevis

Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres

Pour les surfaces de terrain de 200 à 400 m²

Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

570 litres

Pour les surfaces de terrain de 400 à 600 m²

Dimensions : L 87 x P 99 x H 82 cm

Montage avec tournevis et clé de 10.



Le bio-seau seul de 10 litres

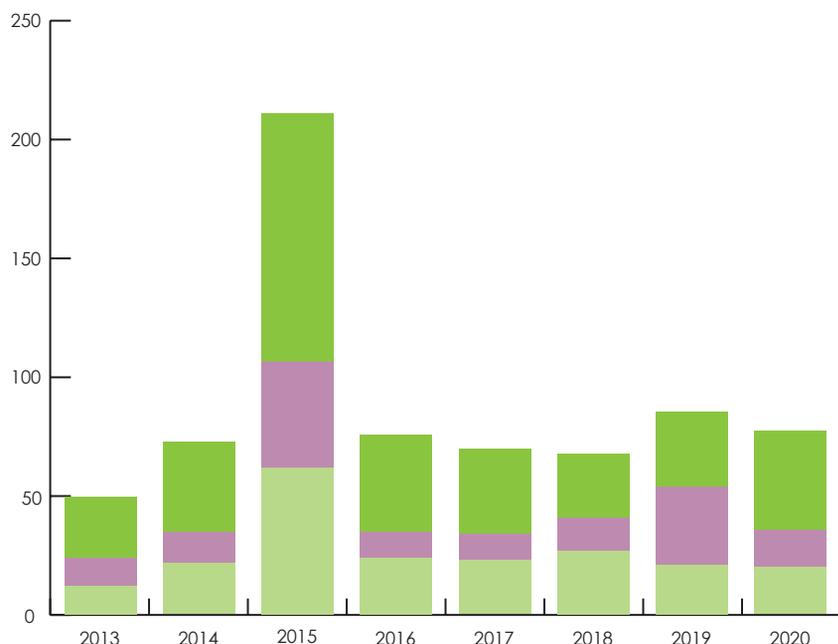
En PEHD 100 % recyclé.

Couvercle hermétique.



4.5.1. Evolution de la distribution des composteurs

Depuis 2013, 705 composteurs ont été distribués.



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 570 L	
2013	12	12	25	49
2014	22	13	37	72
2015	62	45	104	211
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77

4.6. La mise à disposition de broyeurs électriques

Pour la mise en place de la tarification incitative, des réunions publiques se sont déroulées dans chacun des 4 cantons couverts par le Syndicat.

Lors de ces réunions publiques, une forte demande des usagers a été émise pour les aider à gérer leurs déchets notamment pour les tailles annuelles qui occasionnent beaucoup de déplacements en déchèteries.

Le Syndicat a donc décidé de mettre à disposition des broyeurs faciles à transporter et à utiliser.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat pour la gestion du planning au moins 1 semaine avant et le broyeur est à retirer / rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

L'utilisateur conserve le broyat obtenu pour un usage privé.

4.6.1. Conditions de mise à disposition des équipements

-◆ Chèque de caution de 420 euros,
-◆ Justificatif de domicile,
-◆ Pièce d'identité,
-◆ Convention remplie et signée par le demandeur.

4.6.2. Evolution de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est remis à l'utilisateur sur lequel est noté le volume de déchets à broyer.

Le résultat 2020 est estimatif par rapport aux années précédentes.



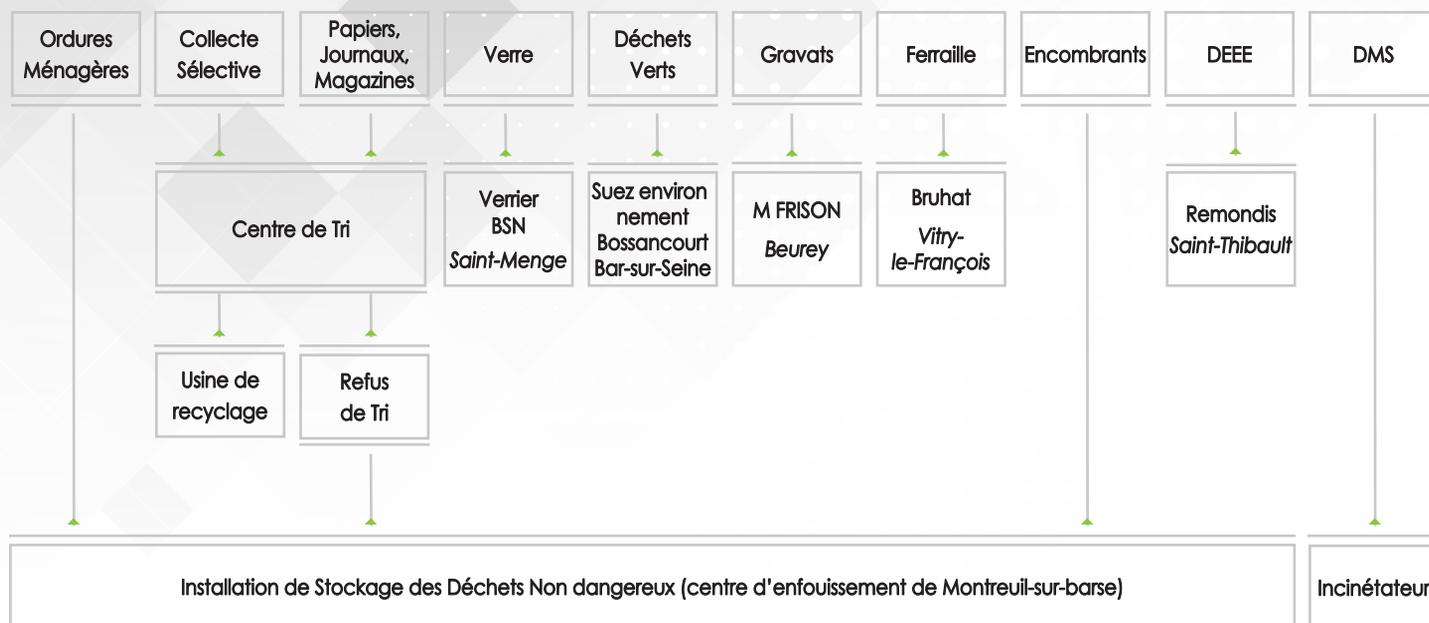
	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées
2015	21	39 m ³	14 m ³	1/2 bennes de 30 m ³
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³
2020	55	51 m ³	20 m ³	2/3 bennes de 30 m ³

Ce sont 7 bennes de 30 m³ qui n'ont pas été transportées et traitées en centre de compostage depuis 2015.

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.7. La destination des déchets

Déchets	Destination
Ordures ménagères et tout-venant	Enfouissement à Montreuil-sur-Barse
Verre	BSN à Saint-Menge
Papier	Onyx à Torvilliers
Déchets verts	Suez environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Monsieur FRISON à Beurey
Ferraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Emballages ménagers	Tri Val Aube à la Chapelle-Saint-Luc
Compostage individuel	Les usagers du SIEDMTO
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Coved à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Remondis Electrorecycling à Saint-Thibault



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement pour les collectivités locales qui ne concerne que les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Élimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

5.1. La Redevance Spéciale des professionnels

En 2020, cette redevance concerne 464 professionnels artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM⁽¹⁰⁾ pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2020 est de **260 588,27 euros (dont part variable de 2019)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	120 €	2,40 €	2,00 €
240 litres 	240 €	4,80 €	
360 litres 	360 €	7,20 €	
770 litres 	770 €	15,40 €	

¹⁰ TEOM : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.2. La Redevance Spéciale des collectivités

En 2020, cette redevance concerne 116 collectivités, qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe + part variable incitative :

-----◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM pour les locaux concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, à utiliser comme bon vous semble mais tous les dépôts sont facturés.

-----◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées et tous les dépôts en déchèterie sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2020 est de **212 823 euros (dont part variable de 2019)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 5
120 litres 	72 €	2,00 €		
240 litres 	144 €	4,20 €		
360 litres 	216 €	6,20 €	2,00 €	2,50 €
770 litres 	462 €	13,40 €		

5

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

5.3. Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les professionnels sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Un règlement intérieur fixe les modalités d'acceptation.

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	4 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m ³ par an et par foyer	20 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
 Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 10 contenants par an et par foyer	5 € par contenants < à 2 litres 10 € par contenant ≥ à 2 litres Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

6

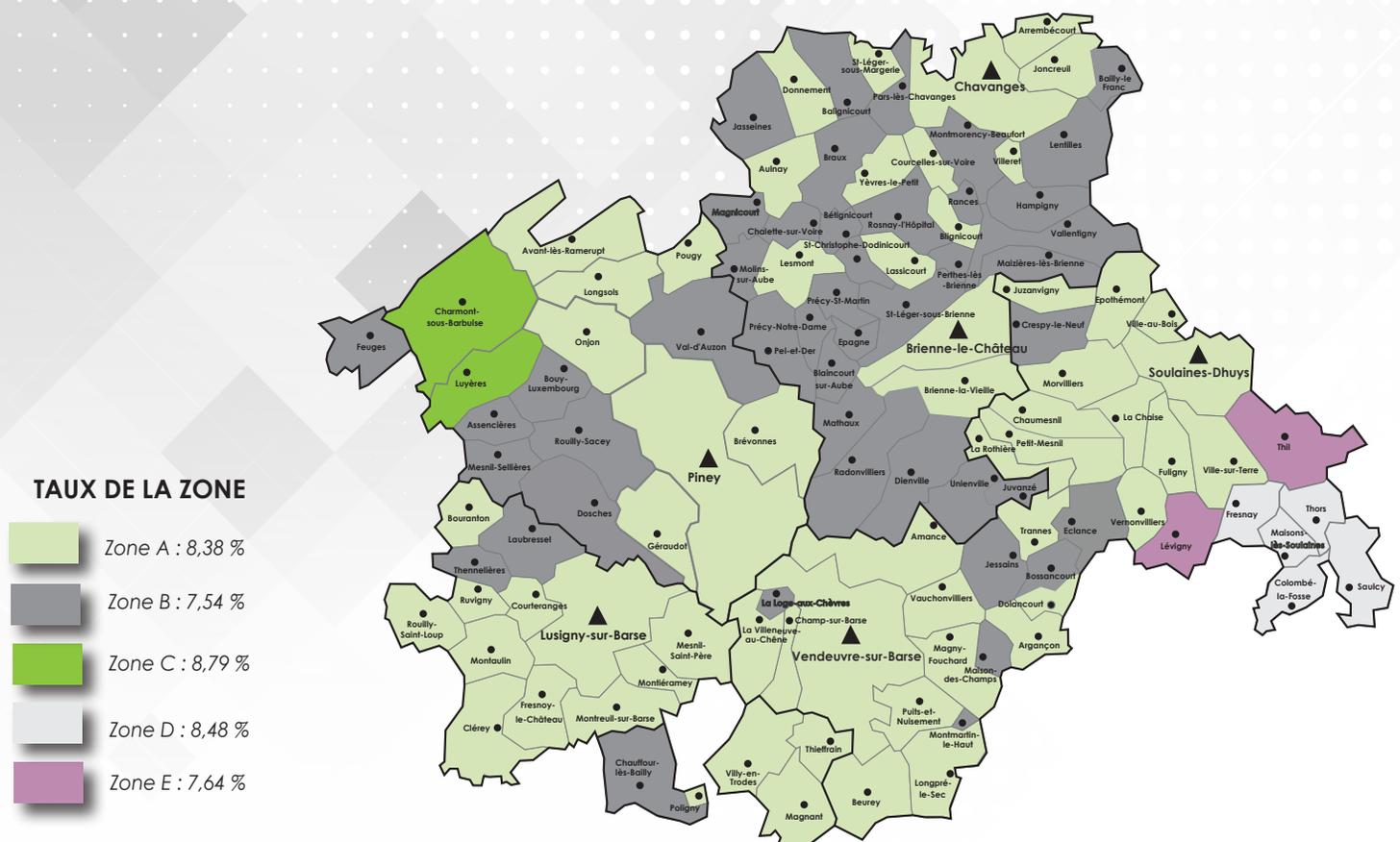
LES MOYENS FINANCIERS

6.1. Présentation

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM.
Le territoire est découpé en 7 zones.

Chaque zone correspond à un service rendu par le syndicat :

- ◆ Zone A : 1 tournée par semaine
- ◆ Zone C : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone D : 1 tournée par semaine en points de regroupement
- ◆ Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone F : 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube
- ◆ Zone H : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube



6

LES MOYENS FINANCIERS

Le montant total des produits appelés s'élève à **2 366 807 €**, et se répartit comme suit :

Participation financière des groupements de collectivités

Communauté de Communes des Lacs de Champagne :	659 107 €
Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terre en Champagne » :	464 969 €
Communauté de Communes Vendevre Soulaines :	550 707 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :	46 722 €
Troyes Champagne Métropole :	645 302 €

6.2. Evolution de la TEOM depuis 2013

Pour rappel, les taux de la TEOM de 2002 étaient les suivants :

- Zone A : 11,40 %
- Zone B : 15,40 %



6.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

6.3.1. Le coût aidé du Service Public

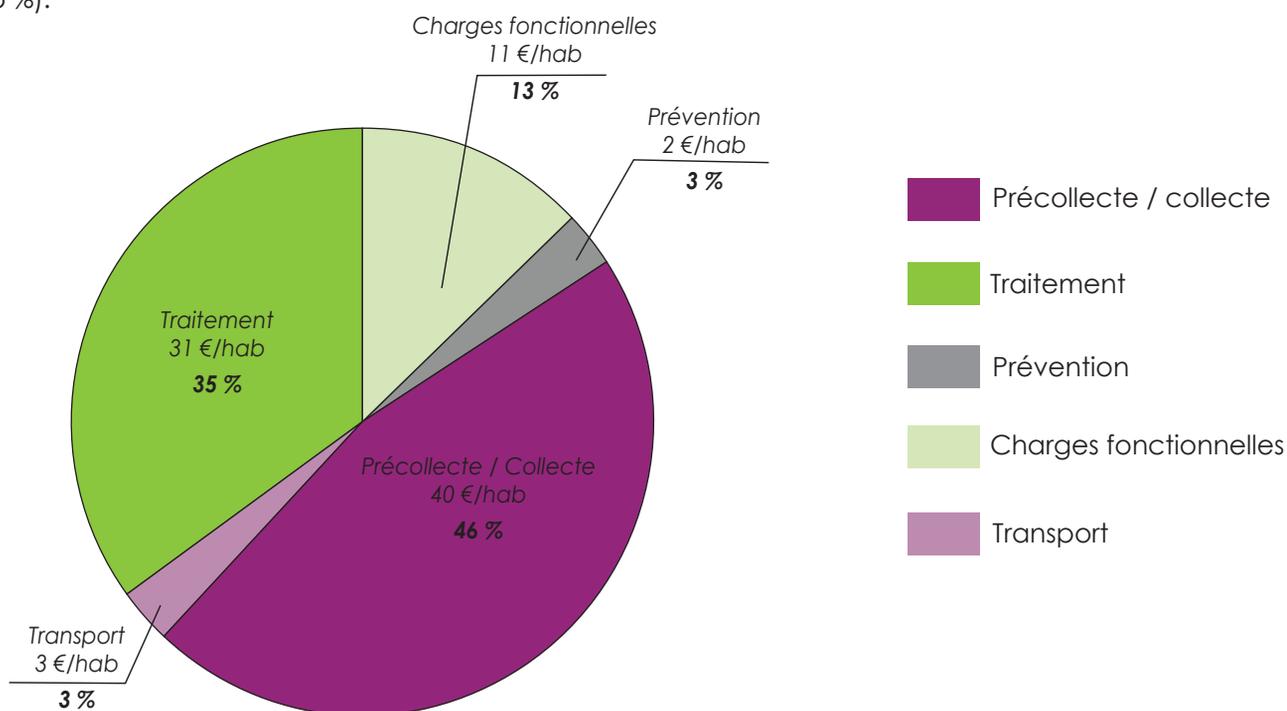
Le coût aidé T.T.C. est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

En 2020, ce coût était de **2 474 k€**, soit **73 €/habitant**.

6.3.2. La nature des charges en 2020

La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 46 % et 35 %).

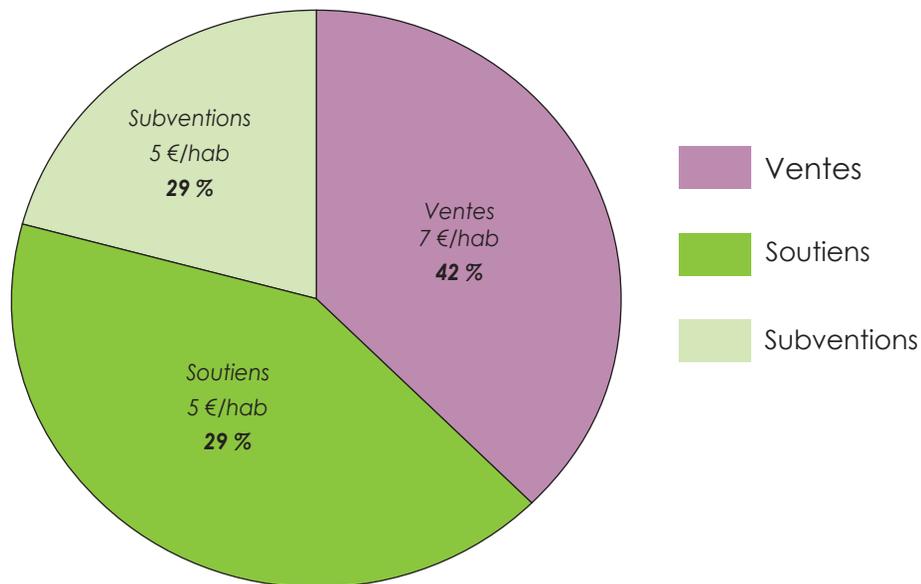


LES MOYENS FINANCIERS

6.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

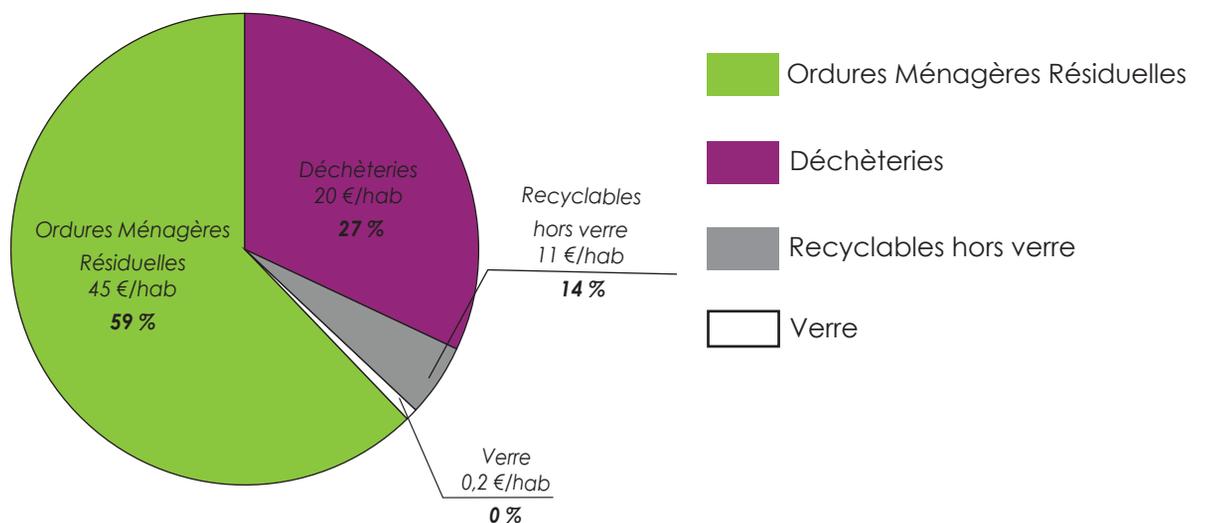
6.4.1. La nature des produits en 2020

Le soutien représente 29 % des recettes. Cependant, d'autres recettes (ventes, subventions) contribuent à financer le service. Elles représentent **12 € par habitant**.



6.4.2. Répartition du coût aidé en 2020

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent plus des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (26 %)



6

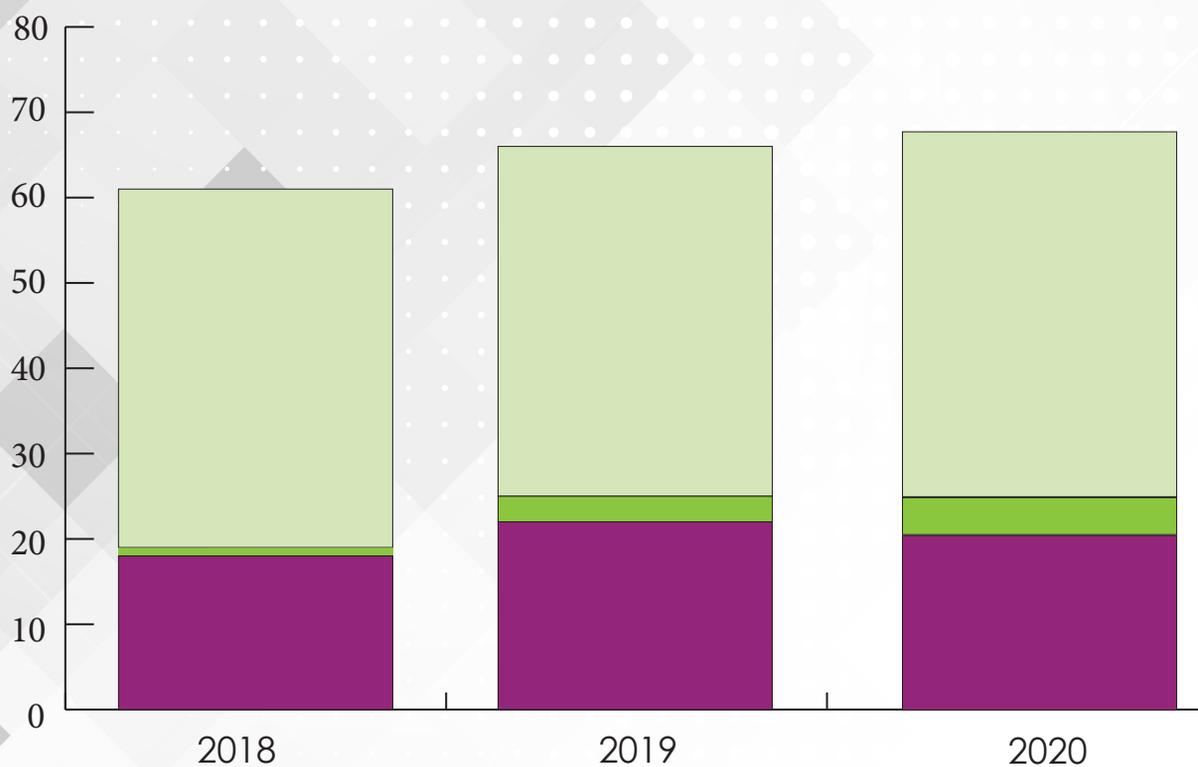
LES MOYENS FINANCIERS

6.4.3. Evolution des coûts aidés des déchets par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2018	2019	2020
■ Déchèteries	18	22	20
■ Emballages et papiers	1	3	11
□ Verre	0	0	1
■ Ordures Ménagères Résiduelles	42	41	45



LES MOYENS FINANCIERS

6.4.4. Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	188 970	10 190	77 162	93 380	369 703
Communication	10 228	556	3 656	5 363	19 802
Prévention	42 227	1 196	1 183	5 665	50 272
Pré-collecte	94 576	13 737	36 468	---	144 780
Collecte	652 745	57 807	334 046	216 010	1 260 608
Transfert/Transport	---	---	60 829	104 359	165 187
Traitement des déchets non dangereux	559 545	---	---	---	559 545
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	11 804	11 804
Autres charges	---	---	---	2 861	2 861
TOTAL Charges	1 548 291	83 487	632 670	767 562	3 032 009
TOTAL Industriels	912	69 189	105 155	59 248	233 713
Soutiens	1 569	7 846	147 504	21 330	178 249
Subventions	---	---	---	---	---
Aides à l'emploi	2 017	---	504	1 353	3 873
TOTAL Produits	4 497	76 943	252 464	81 931	415 835
Montant de la TVA acquittée	109 178	6 254	43 017	50 867	209 315
Redevance spéciale	441 479	---	---	---	441 479
Facturation à l'utilisateur	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	2 009 686	---	---	---	2 009 686
TOTAL Contributions	2 451 165	---	---	---	2 451 165
Coût aidé HT	1 543 793	6 544	380 205	685 631	2 616 173
Coût aidé TTC	1 652 971	12 797	423 223	736 498	2 825 489

6

LES MOYENS FINANCIERS

<i>Euros / habitant</i>	Flux des déchets				Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	5,55	0,30	2,27	2,74	10,86
Communication	0,30	0,02	0,11	0,16	0,58
Prévention	1,24	0,04	0,03	0,17	1,48
Pré-collecte	2,78	0,40	1,07	---	4,25
Collecte	19,18	1,70	9,81	6,35	37,04
Transfert/Transport	---	---	1,79	3,07	4,85
Traitement des déchets non dangereux	16,44	---	---	---	16,44
Tri et conditionnement	---	---	3,51	0,14	3,64
Compostage	---	---	---	0,60	0,60
Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	8,90	8,90
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	0,35	0,35
TOTAL Charges	45,49	2,45	18,59	22,47	89,00
Produits Industriels	0,03	2,03	3,07	0,33	5,45
Soutiens	0,05	0,23	4,33	0,63	5,24
Subventions	---	2,03	3,08	1,73	6,84
Aides à l'emploi	0,06	---	0,01	0,04	0,11
TOTAL Produits	0,13	4,29	10,50	2,72	17,65
TVA acquittée	3,21	0,18	1,26	1,49	6,15
Coût aidé HT	45	---	11	20	77
Coût aidé TTC	49	---	13	22	83

LES MARCHÉS PASSÉS EN 2020

MARCHÉS PASSÉS EN 2020 PAR LE SIEDMTO

APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS (Décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006)
ET DE L'ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 21 JUILLET 2011

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Fourniture de sacs transparents pour la collecte des emballages ménagers	janvier	Plastique et Tissages de Luneray	16 860
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 206 999,99 € HT			
207 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
DE 186 000 € HT À 5 185 999,99 € HT			
Création d'une recyclerie Lot 01 : Désamiantage, Installation de chantier	Décembre	Ets Masson	10 190
Création d'une recyclerie Lot 02 : VRD - Aménagements extérieurs	Décembre	Ets I. Terra	10 140
Création d'une recyclerie Lot 03 : Démolitions, Maçonnerie, Gros oeuvres	Décembre	Ets Dallemagne	10 260
Création d'une recyclerie Lot 04 : Charpente, Couverture, Bardage	Décembre	Ets Maupin	52 210
Création d'une recyclerie Lot 05 : Menuiseries extérieures alu métallerie	Décembre	Miroiterie Foultot	52 000
Création d'une recyclerie Lot 06 : Menuiseries intérieurs bois	Décembre	Aube Menuiserie	10 270
Création d'une recyclerie Lot 07 : Cloisons, Doublages plafonds, isolation	Décembre	Ets Voinchet	10 270
Création d'une recyclerie Lot 08 : Chauffage, Ventilation, Plomberie	Décembre	Ets Masson	10 150
Création d'une recyclerie Lot 09 : Electricité	Décembre	Ets DL Electricité	10 140
Création d'une recyclerie Lot 10 : Carrelage, Faïence	Décembre	Ets Halasol	10 390
Création d'une recyclerie Lot 11 : Sols souples	Décembre	Ets Lagarde	54 320
Création d'une recyclerie Lot 12 : Peintures, revêtements muraux	Décembre	Ets Renard	52 000

LE BUDGET DE 2020

		BP 2020	Réalisé 2020
Dépenses de fonctionnement		4 941 410	3 262 583,92
011	Charges à caractère général	1 277 500	1 073 008,61
60	Achats et variations de stocks	427 000	317 872,83
61	Services extérieurs	209 500	222 668,99
62	Autres services extérieurs	638 000	530 896,79
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000	1 570,00
012	Charges de personnels	1 200 000	1 004 854,80
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000	16 586,90
64	Charges de personnels	1 182 500	988 267,90
65	Autres charges de gestion courante	875 100	812 444,58
66	Charges financières	30 800	29 502,05
67	Charges exceptionnelles	25 000	20 840,00
022	Dépenses imprévues	137 800	0,00
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	1 066 510	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	328 700	321 933,88
675	Valeurs comptables cédées	0	0,00
676	Dif. sur réal. trans. en invest	0	1 674,00
6811	Dotations aux amortissements	328 700	320 259,88
Recettes de fonctionnement		4 944 758	2 872 094,80
013	Atténuation de charges	7 000	32 998,62
042	Opérations d'ordre entre section	0	0,00
070	Produits de service	434 200	494 163,17
074	Dotations subventions participations	2 410 327	2 337 951,95
077	Produits exceptionnels	7 674	6 978,84
Opérations d'ordres			
02	Excédent de fonctionnement reporté	2 085 457	0,00
Dépenses d'investissement		2 701 533	1 131 525,19
016	Emprunts et dettes assimilés	115 500	104 299,91
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0,00
13	Subventions d'investissement	150 000	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 665 000	777 225,28
27	Autres immobilisations financières	300 000	100 000,00
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	466 033	0,00
Recettes d'investissement		2 701 533	1 276 828,02
13	Subventions d'investissement	531 250	35 887,50
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	0,00
21	Immobilisations corporelles	0	145 753,52
Opérations d'ordres			
001	Solde excédent section investissement reporté	0	0,00
021	Virement de la section fonctionnement	1 066 510	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	773 399	773 253,12
040	Amortissement immobilisations	330 374	321 933,88

LA COMMUNICATION EN 2020

9.1 Les actions

ÉVÈNEMENTIELS	
CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS	
Toute l'année	Conseils téléphoniques
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES	
9 janvier 2020	Intervention scolaire à Rouilly-Sacey
14 janvier 2020	Intervention scolaire à Lusigny-sur-Barse
3 février 2020	Intervention scolaire à Luyères
2 mars 2020	Intervention scolaire à Villy-en-Trodes
3 mars 2020	Intervention scolaire à Mathaux
6 mars 2020	Intervention scolaire à Longsols
9 mars 2020	Intervention scolaire à Beurey
10 mars 2020	Intervention scolaire à Montaulin
12 mars 2020	Intervention scolaire à Rouilly-Saint-Loup
7 et 9 juillet 2020	Intervention scolaire à Charmont-sous-Barbuise
21 et 22 juillet 2020	Intervention scolaire à Brienne-le-Château
16 septembre 2020	Animation de quartier à Vendeuvre -sur-Barse
ANIMATION DE REUNIONS PUBLIQUES	
AUTRES MISSIONS : communication écrite, suivi de qualité, porte-à-porte....	
7 février, 24 mars, 15 avril, 6 mai, 29 juin, 15 juillet, 24 juillet, 31 août, 14 septembre, 30 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 30 novembre 2020	Caractérisations
Mars 2020	Rédaction lettre trimestrielle n°25
Décembre 2020	Rédaction lettre trimestrielle n°26

9.2 Le coût

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Impression de la lettre trimestrielle N° 25	462,00€
Impression de la lettre trimestrielle N° 26	916,80€
Etiquettes	528,00 €
Impression des calendriers de collecte sélective	3 000,00 €

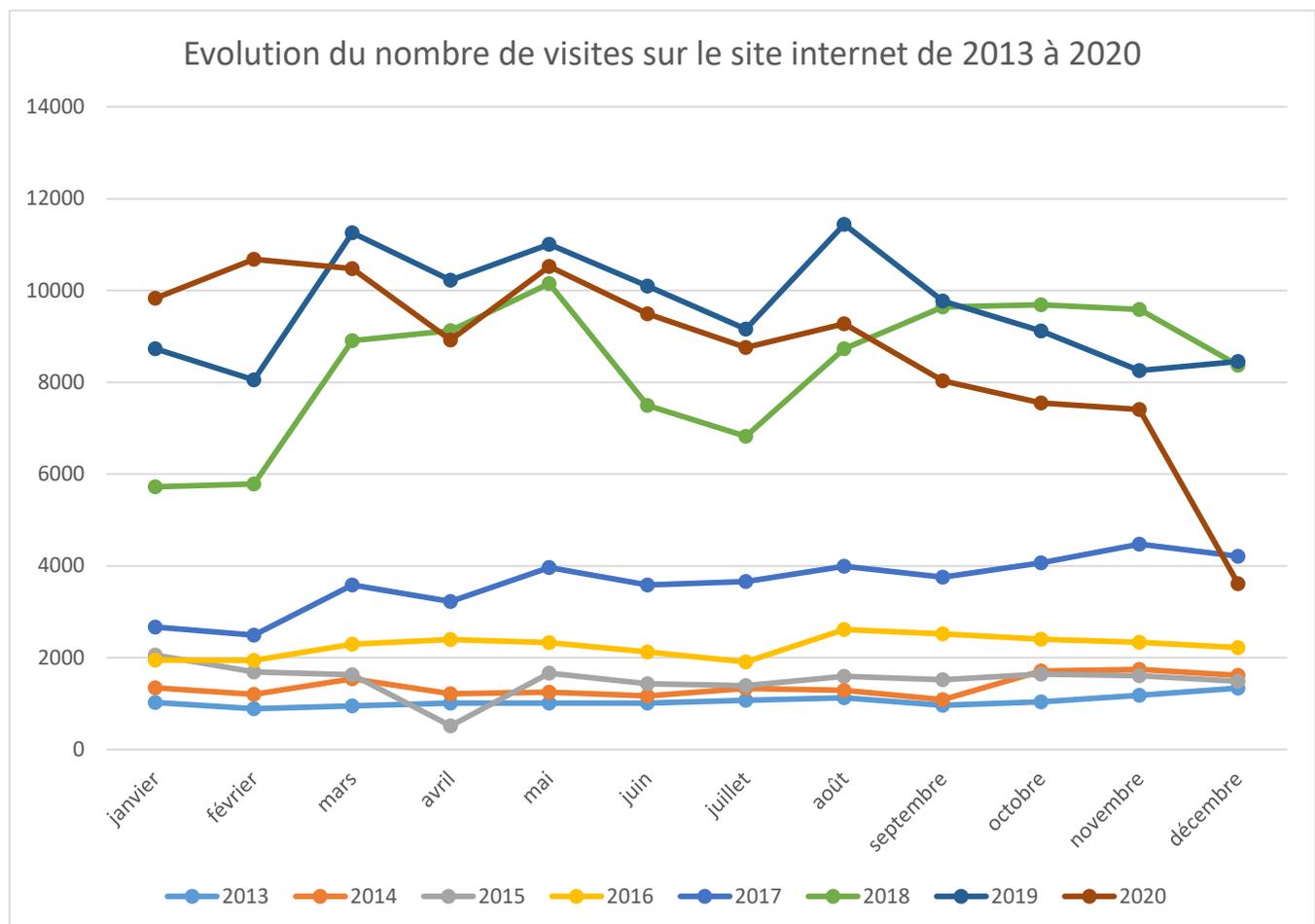
LA COMMUNICATION DE 2020

9.3 Le site internet et la Page Facebook

Depuis novembre 2011, le SIEDMTO a mis en ligne son site Internet : www.siedmto.fr et depuis mars 2016, le Syndicat possède une page Facebook.

Sur ces sites y figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...)
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, réglementation, enquête de dotation)
- La mise en place de la Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle, la mise à disposition de broyeurs...
- Le tri et la prévention des déchets (déchèteries, collecte sélective, points d'apports volontaires, compostage individuel, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat.





SIEDMTO
36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : siedmto@orange.fr - Site : www.siedmto.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Edition septembre 2021